

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE le décret n^o 385-2002 du 27 mars 2002 soit modifié par la suppression dans le deuxième alinéa du dispositif, de ce qui suit « du 23 janvier 2002 ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38992

Gouvernement du Québec

Décret 928-2002, 21 août 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise qui participera au Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002

ATTENDU QUE se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002, le Sommet mondial sur le développement durable ;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de ce Sommet intéressent et concernent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui d'y participer pour renforcer et mettre en évidence, sur la scène internationale, les orientations et les actions québécoises en matière de développement durable ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État aux Relations internationales, ministre des Relations internationales, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation, le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones et ministre responsable des Affaires autochtones, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, ministre des Affaires municipales et de la Métropole et ministre de l'Environnement, le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau et le ministre délégué aux Affaires autochtones :

QUE M. Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, dirige la délégation officielle du gouvernement au Sommet mondial sur le développement durable ;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre du ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, de :

— madame Claire Charland, membre du cabinet du ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau ;

— monsieur Charles Larochelle, sous-ministre adjoint, ministère de l'Environnement ;

— monsieur Michel Létourneau, ministre délégué aux Affaires autochtones ;

— madame Catherine-Anne Devlin, conseillère à la Direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales ;

— monsieur André Dalcourt, conseiller aux Affaires publiques, ministère des Relations internationales ;

QUE la délégation québécoise au Sommet mondial sur le développement durable ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38993

Gouvernement du Québec

Décret 929-2002, 21 août 2002

CONCERNANT la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Québec, les 25, 26 et 27 août 2002

ATTENDU QUE les premiers ministres de l'Est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre se réuniront les 25, 26 et 27 août 2002 à Québec ;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette conférence ;